

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SASH0940405V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 13 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- 4 postes au centre hospitalier d'Arras ;
- 2 postes au centre hospitalier de Béthune ;
- 3 postes au centre hospitalier de Boulogne ;
- 2 postes au centre hospitalier de Lens ;
- 2 postes à l'EPSM Val-de-Lys-Artois à Saint-Venant.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de service public.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Lens, direction des ressources humaines, service concours, 99, route de la Bassée, SP 8, 62307 Lens Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.